

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	031	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.3.6	Institutions et vie politique Désignation de représentants - Autres

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **7 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19H, le *Conseil Municipal de LECTOURE*, légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
M. Nicolas EHRHART

Ont donné procuration :
M. Nicolas EHRHART à M. Julien PELLICER

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

**Objet : Désignation de membres auprès de comité de pilotage
et comités consultatifs**

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, par délibération en date du 20 mars 2026, il convient de désigner les représentants auprès des divers comité de pilotage et comités consultatifs. Pour ce faire, il propose de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter à main levée.

Monsieur le maire rappelle que l'article L 2143-2 du CGCT stipule que : « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales ».

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque Comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Chaque Comité est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du Comité.

Certains comités de pilotage n'incluaient précédemment aucun élu de l'opposition ; toutefois il accède à la demande de l'opposition d'avoir dans l'ensemble des comités un représentant de l'opposition.

1- Désignation d'un représentant au Comité Consultatif cantine

Monsieur le maire propose à l'assemblée que 4 élus siègent au comité consultatif cantine, qui associe

- la diététicienne,
- le Directeur du Groupe Scolaire R. Castaing,
- la Directrice de l'Ecole Maternelle,
- la Directrice de la Halte-Garderie,
- le directeur de l'ALAE et l'ALSH,
- une coordinatrice enfance jeunesse,
- la responsable de la cantine municipale,
- des parents d'élèves
- et des élèves.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner pour siéger au comité consultatif cantine :

- **Marc DUGROS, en qualité de président**
- **Bernard LERICHE**
- **Françoise ARMENGOL**
- **Françoise BERNARD-SIRAT**
- **Marie Helene LAGARDERE**

2- Désignation des membres du comité de pilotage du village des Brocs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le comité de pilotage du village des Brocs a été instauré pour en régir l'activité.

Il propose ainsi de désigner pour siéger au comité de pilotage du village des Brocs :

- 5 élus
- ainsi que le représentant de Monsieur le Maire, en cas d'empêchement

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner pour siéger au comité de pilotage du village des Brocs :

- **Sylvie ACHÉ, en qualité de présidente**
- **Laurent LAMEILLE**
- **Omar ARMEL**
- **Fabienne WEIDMANN**
- **Sylvie COUDERC**
- **Françoise BERNARD-SIRAT**
- **Odile SCHAAP**

3- Désignation de représentants au comité de pilotage des travaux de la Cathédrale

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le comité de pilotage des travaux de la Cathédrale a été instauré en collaboration avec l'association des orgues de la ville de Lectoure, et l'association diocésaine afin de suivre les travaux à la Cathédrale et plus particulièrement l'avancement des actions sur le mobilier.

Il est composé de :

- 3 élus,
- 2 membres de l'association diocésaine,
- 2 membres de l'association des orgues de la ville de Lectoure
- et Laurent Marsol, conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA)

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner pour siéger au comité de pilotage des travaux de la Cathédrale :

- **Laurent LAMEILLE, en qualité de président**
- **Sylvie COUDERC**
- **José-Louis PEREIRA**
- **Xavier BALLENGHIEN**

4- Désignation de membres pour siéger au comité de suivi de l'activité ALSH extrascolaire auprès de la CCLG

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la reprise par la CCLG de l'activité ALSH extrascolaire, approuvé par délibération en date du 15 décembre dernier, un suivi contradictoire régulier est assuré par un comité composé, à parité :

- de deux représentants de la Lomagne Gersoise
- et de deux représentants de la commune.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner, pour représenter la commune :

- **Marc DUGROS,**
- **Émilie PICAMILH**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 AVR. 2026